



Prix Ludique

DEFINITION

Le prix ludique récompense des actions ou initiatives remarquables, originales visant à procurer aux familles des espaces de jeux sûrs aux valeurs ludiques multiples et complémentaires.

CRITERES POUR L'ATTRIBUTION DE CE PRIX

Le prix sera décerné à une commune démontrant :

- Qu'elle mène une politique active d'aménagement des aires de jeux pour toutes les tranches d'âges et intégrant toutes les populations, y compris à mobilité réduite (plan d'aménagement de la ville, liaisons de circulation, accueil des accompagnants sur chaque site, ...).
- Qu'elle accorde une attention particulière à l'attractivité des aires de jeux (activités variées et complémentaires, valeur ludique des équipements, intégration dans la commune, esthétique, ...).
- Qu'elle assure une maintenance de qualité des équipements et espaces ludiques

Le jury accordera également une importance significative à l'originalité et à la créativité des initiatives des collectivités candidates (exemple : inscription de l'aménagement ludique dans un projet éducatif, création d'une thématique en lien avec l'histoire de la commune, implication des habitants des quartiers dans le projet, ... tant d'éléments qui encouragent la fréquentation des sites et la rencontre multi générations.

DOTATION

Remise d'un chèque de 2000€ TTC pour le financement d'une sortie (scolaire, centre aéré,...) destinée à la découverte d'activités ludiques ou sportives pour des enfants scolarisés en maternelle ou primaire (3-10 ans).

REMISE DU PRIX

La remise officielle du prix sera faite au Salon des maires qui se tient à Paris les 19, 20 et 21 novembre 2013.

JURY COMPOSÉ D'EXPERTS DE LA THÉMATIQUE

Sponsorisé par